

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 15 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel MARROT, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2026

Etaient présents : Daniel MARROT maire, Jean-Marie PREVOT, Josianne ESCODO, Jean-Claude VIGNEAU, Guylène LIA, Johan ARSAC, adjoints au Maire et Olivier ZOLDAN, Chantal CZWOJDRAK, Gérard ROUAN, Laetitia CAZAUBIEL, Xavier DELBREL, Léa BOLZON, Lauriane MELLA, Laurence MONEL-COLLINS Jean Luc DETHIER Hervé MISSEGUE, Edmond LABADIE, Roselyne CORNUT, conseillers Municipaux.

Absente excusée : Annabel LAJOURNADE

Procuration : Annabel LAJOURNADE à Johan ARSAC

Secrétaire de séance : Guylène LIA

-=-=-=-=-

Rentrée scolaire : effectifs

Mr le maire ouvre la séance avec un point sur les effectifs scolaires de nos établissements locaux :

- Ecole maternelle : 48 élèves répartis sur 2 classes
- Ecole primaire : 102 élèves
- Transports scolaires : 82 élèves
- Collège : 254 élèves en forte augmentation (une ouverture de classe)
- MFR : 98 élèves

La rentrée s'est bien déroulée ; Mr le Maire était présent au primaire, Mme LIA à la maternelle.

Il souligne les débordements et autres problèmes de comportement des enfants durant la pause méridienne ; un rappel à l'ordre sera fait très rapidement auprès des familles. 3 agents sont présents dans chaque école.

Participation financière à l'implantation des colonnes enterrées de collecte des ordures ménagères.

Mr le Maire informe les nouveaux élus d'une décision actée par l'ancienne municipalité d'installer des colonnes enterrées sur la commune en deux endroits, près de l'HLM proche de la gendarmerie (2 colonnes) et sur l'aire du point d'apport volontaire proche des ateliers municipaux.

La commune a procédé à la préparation du socle, la communauté de communes a réalisé leur implantation. Le coût pour la commune de Castelmoron sur Lot s'élève à la somme de 24 186,40 €.

Mr le Maire déplore les dépôts sauvages qui se sont multipliés ces derniers mois. La mise en place de caméras de surveillance qui permettent l'identification des véhicules a permis d'adresser des courriers ciblés.

Il propose au Conseil de se positionner sur la participation financière. Le conseil décide à l'unanimité de valider cette participation.

Mme CZWOJDRAK évoque les dépôts sauvages récurrents les weekends au sommet du « Jean Del Roc ». Le sujet a déjà été porté à la connaissance de la CCLT ; Mr le Maire effectuera un rappel de la problématique. Il précise que la commune a dû faire appel à une société pour prendre en charge tous les déchets sauvages que les agents techniques ramassent chaque semaine ; ce coût pour la commune est estimé à 10 000 € par an.

Il ajoute que des composteurs vont être installés sur la commune, ce sont les agents de la CCLT qui se chargeront de leur entretien ; un sera implanté rue du temple, dans le jardin communal, un place du Fort, un derrière la salle des fêtes, un sur le parking du tri près des ateliers et un à la Cale. Un accès sécurisé sera délivré par la CCLT au moment de sa mise en service.

Revalorisation des tarifs des concessions aux cimetières communaux.

Mr le Maire rappelle que les tarifs appliqués aux concessions dans les cimetières communaux n'ont pas connu d'actualisation depuis 17 ans. Il convient de revaloriser ces tarifs.

(délibération)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-13, L.2223-14 et suivants et R.2223-10 à R.2223-23 ;

Considérant qu'il convient, dans l'intérêt de la commune, d'actualiser les tarifs des concessions des cimetières de la commune de Castelmoron-sur-Lot, établis en 2009,
Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal
Adopte à l'unanimité le tarif des concessions tel que ci-après :

Article premier :

Le prix des concessions des cimetières communaux est fixé comme suit :

Prix et durée	Prix 15 ans	Prix 30 ans	Prix 50 ans
<i>Case</i>	380 €	760 €	
<i>Cavurne</i>	280 €	570 €	
<i>concession</i>		85 € le m ²	130 € le m ²

Dispersion des cendres : 40 €

Le reste des dispositions de la délibération du 27/10/2009 demeurent inchangées.

Instauration d'une taxe sur la vacance des logements habitables

Mr le Maire évoque une information émanant de la DGFIP qui dénombre à Castelmoron sur Lot 105 logements inoccupés sur 956 ; ce nombre, contradictoire avec le manque d'hébergements grandissant, souligne l'importance de cette proportion ; il suppose que certains logements sont insalubres ou nécessitent de gros travaux de mise à jour, ce qui n'incite pas les propriétaires à agir.

Mr le Maire précise que cette taxe serait un moyen pour favoriser la remise sur le marché de ces logements soit par leur remise en état, soit par leur cession.

Mr ROUAN demande si les propriétaires s'acquittent de la taxe foncière : affirmatif répond Mr le Maire.

Des aides à la rénovation dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) peuvent être accordées ; il demande au conseil de se positionner. Les élus acceptent à l'unanimité d'instaurer cette taxe.

(Délibération)

- VU le Code général des impôts, notamment son article 1406 bis ;
- VU la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, notamment son article 108 ;
- CONSIDERANT que l'article 1406 bis du Code général des impôts permet aux communes concernées d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation par délibération du conseil municipal ;
- CONSIDERANT que la commune de Castelmoron sur Lot souhaite instituer cette taxe sur son territoire afin de contribuer à la remise sur le marché des logements durablement vacants à compter du 1er Janvier 2027 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

(Vote : 19 Pour dont une procuration)

- D'INSTITUER, à compter des impositions établies au titre de l'année 2027, sur le territoire de la commune de Castelmoron sur Lot, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) prévue à l'article 1406 bis du Code Général des Impôts.
- d'APPLIQUER la taxe dans les conditions prévues par l'article 1406 bis du Code général des impôts.
- de FIXER le taux ultérieurement et au plus tard le 15 avril 2027.
- De CHARGER Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches et de signer toutes pièces utiles à la réalisation de l'Objet de la présente Délibération.

Projet agrivoltaïque de la Sté ORION aux noms de Mrs ZOLDAN et LAMY

Ce projet devait être soumis à l'avis du conseil municipal lors de cette séance ; or, Mr le Maire a pris connaissance du manque d'information et de concertation relatifs à la complétude du dossier par les services de l'Etat ; en attente de certaines précisions, ces derniers reportent leur décision ; Mr le Maire propose de faire de même.

Travaux en cours

Mr PREVOT prend la parole pour évoquer les chantiers en cours :

- ⇒ Aménagements urbains : le chantier a débuté ; le lavoir place de l'Airial a été démoli. Des réseaux ont été rénovés ; deux maisons non connectées au réseau d'assainissement collectif (leurs eaux usées se jetaient dans le Camuzol) ont finalement été raccordées.
- ⇒ Local de la Chasse : la chambre froide et salle de découpe sont achevées ; le compteur Linky sera changé de place mercredi. Il restera la plomberie et la peinture
- ⇒ Centre administratif et social : le souci de pente au niveau des dalles a été corrigé. La solution proposée par l'entreprise de soulever la charpente pour rectifier le souci de toiture a été validée sous réserve du bon fonctionnement et écoulement des eaux de pluie. Il reste un vélux à poser dans la salle de réunion
- ⇒ Vestiaires du stade de rugby : une visite a été réalisée : quelques travaux sont à prévoir suite à la demande du club ; la commission des travaux statuera.
- ⇒ Réparation du quai au port Lalande : une entreprise avait endommagé le quai par la présence d'une grue, cassant le quai en béton ; un devis de la sté Artebat validé par les assurances sera prochainement suivi des travaux de réfection.
- ⇒ Mr le Maire évoque la fin de la consultation pour la reconstruction partielle de la Capitainerie place Calas hier à midi ; sur les 26 offres reçues, le lot n°2 « charpente-couverture » est infructueux ; l'analyse est en cours par le cabinet d'architecte.

-=-=-=-

Mr le Maire aborde les tarifs appliqués au port Lalande non actualisés depuis de très nombreuses années (depuis 1999 selon Mr VIGNEAU) ; il propose de revaloriser ces montants prochainement. Le port comporte 63 anneaux tous occupés actuellement, probablement en raison du tarif très bas ; Mr le Maire ajoute que des services sont offerts par la commune, ce qui ne se fait pas ailleurs : WIFI, sanitaires et eau gratuits, mise à disposition d'un lave-linge...ce qui représente un coût pour la commune. Ce sujet sera examiné sous peu.

Questions diverses :

- Une démarche a été entreprise auprès d'un cabinet spécialisé KRISIS CONSEIL pour accompagner la commune dans l'élaboration de son Plan Communal de Sauvegarde par le biais d'un devis de 3600 € TTC. Mr le maire précise qu'un investissement important des conseillers municipaux sera nécessaire.
- Mme ESCODO informe les élus de l'organisation de la marche pour OCTOBRE ROSE se fera le dimanche 18 octobre. Malheureusement, la commune de St Etienne de fougères a également choisi cette date ce qui est regrettable ; elle propose d'avancer au samedi 17 octobre afin de ne pas cumuler et bénéficier de la présence des infirmières d'ACTION CANCER 47. Mr le Maire et le conseil choisisse de maintenir la date du 18 octobre.
- Mr DETHIER prend la parole pour évoquer les 2 places de parking réservées à l'auto-école ; qu'en est-il du stationnement le soir ? suite aux travaux d'aménagements du centre bourg, toutes les places disponibles seront les bienvenues. A priori, le soir après 19 h ainsi que les weekends le stationnement redevient disponible.
- Mr MISSEGUE aborde le sujet de la collecte des ordures ménagères : il suggère de récupérer la compétence car il considère catastrophique la gestion des dépôts sauvages quotidiens et propose de sanctionner ces incivilités. Mr le Maire rappelle que la communauté de communes Lot et Tolzac possède la compétence et que la commune est malheureusement impuissante ; Mr PREVOT ajoute que la seule possibilité serait d'assermenter un agent communal pour délivrer des amendes.
- Mme CZWOJDRAK demande où en est le projet d'acquisition de l'ancienne caserne par Mme DUCHAMP, boulangère ; le dossier suit son cours de son côté.
- Mme MELLA apporte des nouvelles concernant la future maison de santé ; la SISA a été créée et le projet se poursuit. Mr le maire précise que des estimations de coût de construction avaient été faites : une s'élève à

1,8M d'euros l'autre à 1,5 M. il faut être très prudent aussi, un autre projet est à l'étude : la rénovation/extension de l'actuelle. La commune dispose du terrain qu'elle mettrait à disposition ou céderait à la CCLT qui serait porteuse du dossier.

Mme MELLA précise que la pharmacie est associée dans le cadre des projets de santé.

La perspective principale reste de favoriser l'installation de médecins supplémentaires pour répondre aux besoins.

-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 58.